



05160 PONTIS

Tél / Fax :

04.92.44.26.94

mairiedepontis@wanadoo.fr

www.pontis.fr

www.pontis.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DU 15 MARS à 14H30

L'an deux mille quatorze

et le 15 mars à 14 H 30

Le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de PONTIS dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire sous la Présidence de Madame JAUBERT Sylvie, Présidente.

Étaient présents : Mesdames HUGUES Andrée, SARRAZIN Mireille. Messieurs BURTON Gilles, LOUISON Charles, SARRAZIN Christian.

Était absent : /.

Étaient excusés: Madame CARLIN Mireille, Messieurs IGEL Roger et TORTECH Joseph (qui a donné pouvoir à Mr SARRAZIN Christian).

Secrétaire de séance : Monsieur Charles LOUISON

Séance ouverte à 14H30

➤ Approbation des délibérations prises lors de la dernière séance du Conseil Municipal

Un rappel est fait des points abordés lors de la dernière réunion du Conseil Municipal et des délibérations prises. Les Conseillers sont invités à signer ces dernières.

➤ Approbation du compte administratif 2013.

Sur proposition de M. Charles LOUISON, membre du CCAS de la Commune de Pontis,

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.,

(La Présidente n'ayant pas participé au vote)

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'année 2013 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

○ DEPENSES	12.761,34 €
○ RECETTES	10.000,00 €
○ Report 2012	+ 3.454,32 €

PAS DE SECTION D'INVESTISSEMENT

- **DIT** que le résultat cumulé 2013 d'un montant de **692,98 €** sera reporté sur le budget 2014 au compte 002 (Fonctionnement/Recette)

Voté à l'unanimité

➤ *Approbation du compte de gestion 2013.*

Le Conseil d'administration du CCAS de Pontis,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2013 du budget du CCAS en conformité avec le compte administratif comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

○ DEPENSES	12.761,34 €
○ RECETTES	10.000,00 €
○ Report 2012	+ 3.454,32 €

PAS DE SECTION D'INVESTISSEMENT :

Voté à l'unanimité

➤ *Affectation du résultat 2013.*

Après avoir délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2013, dressé par la Présidente,
Procédant au règlement définitif du budget de l'exercice considéré,
Fixe comme suit les résultats des différentes sections :

	Fonctionnement	Investissement
Report 2012	+ 3.454,32 €	0,00 €
Dépenses 2013	12.761,34 €	0,00 €
Recettes 2013	10.000,00 €	0,00 €
Résultat 2013	- 2.761,34 €	0,00 €
Résultat cumulé	692,98 €	0,00 €

Statuant sur l'affectation du résultat global de Fonctionnement et d'Investissement,

- **DECIDE** par anticipation pour le Budget 2014 :

- de reporter le résultat de fonctionnement pour un montant de **692,98 €** au compte **002 (Recette/Fonctionnement)**.

Voté à l'unanimité

➤ *Avenant 2014 à la convention des 4 CCAS.*

Une discussion importante sur la répartition de la participation financière de CCAS de Pontis s'est engagée. Quelle solution adopter ? Prise en compte des participants ou des bénéficiaires des activités proposées par Céline ?

Délibération

Madame la présidente présente aux membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S le projet d'avenant 2014 à la convention conclue entre les CCAS de Méolans-Revel, des Thuiles, du Lauzet-Ubaye et de Pontis. Cette convention prend notamment en compte les sommes restant dues sur l'année 2013. Un reliquat de **2.145,10 €** sera à verser pour chaque commune au CCAS de Méolans-Revel.

Par ailleurs la répartition des charges de l'année 2014 a été modifiée à raison de 22,5 % pour les communes de Pontis et des Thuiles et 27,5 % pour les communes du Lauzet-Ubaye et de Méolans-Revel.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'Administration du CCAS de Pontis,

- **ACCEPTE** l'avenant 2014 à la convention des 4 CCAS.
- **ACCEPTE** la nouvelle répartition des charges de fonctionnement.
- **AUTORISE** Madame le Maire à verser la somme de **2.145,10 €** au CCAS de Méolans-revel.
- **DIT** que le projet de convention sera joint à la présente délibération.

Avenant

CONVENTION 4 CCAS avenant 2014

Entre

Le Centre Communal d'Action Sociale de MEOLANS-REVEL, représenté par Emile TRON, son Président autorisé par délibération du

d'une part, et

Le Centre Communal d'Action Sociale de PONTIS, représenté par sa présidente, Madame JAUBERT, autorisée par délibération du

Le Centre Communal d'Action Sociale du LAUZET-UBAYE, représenté par son président, Monsieur Michel LANFRANCHI, autorisé par délibération du

Le Centre Communal d'Action Sociale des THUILES, représenté par son président, Monsieur JP BULTEL,

d'autres parts,

PREALABLEMENT EXPOSE

Les Thuiles, Méolans-Revel, Le Lauzet-Ubaye, et Pontis, ont mis en place un service "convivialité personnes âgées" et sont liées par une convention afin de se répartir régulièrement les frais afférents à ce service.

De nombreux frais sont payés par la commune de Méolans-Revel qui doit les re-facturer au CCAS avant de pouvoir les prendre en compte, or ils ne peuvent pas toujours être facilement identifiés.

Il semble souhaitable de simplifier les modalités de calcul des divers frais et de fixer lors d'une réunion annuelle les sommes à partager.

Article 1) Sommes restant dues années 2013

Au titre de l'année 2013 restent dues **8.580,40 €** (suivant décompte fourni en réunion)

Les CCAS des Thuiles, Le Lauzet-Ubaye et Pontis acceptent de payer chacun, en 2014 sur titre de recette au CCAS de Méolans-Revel, la somme de **2.145,10 €**

Article 2) Charges année 2014

Toutes les dépenses sont réparties à raison de 22,5% Pontis, 22,5 % les Thuiles, 27,5 % le Lauzet-Ubaye et 27,5 % Méolans-Revel

Article 3)

Les 4 C.C.A.S. souhaitent maîtriser au mieux les dépenses d'animation.

Les sommes seront réclamées trimestriellement pour ce qui concerne les salaires et charges en 2015 pour le solde des fournitures et animations.

**Le CCAS de PONTIS
UBAYE
Le CCAS des THUILES
REVEL**

**Le CCAS du LAUZET-
UBAYE
Le CCAS de MEOLANS-
REVEL**

Voté à l'unanimité

➤ Participation au séjour à Sète.

Madame la présidente informe les membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S du projet d'excursion à Sète les 5 et 6 juin 2014 proposé par l'Agent de convivialité aux personnes âgées de la commune.

Madame le Maire propose une participation de la commune d'un montant de 33 € par personne de Pontis inscrite.

Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil d'Administration du CCAS de Pontis,

A l'unanimité, (Mme HUGUES Andrée ne participant pas au vote étant inscrite à l'excursion)

- **ACCEPTE** le versement d'une participation de **33 € par personne** pour le voyage à Sète.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au Budget 2014, chapitre 011.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Un débat s'engage au niveau de la participation des Pontissoises et Pontissois aux activités proposées par Céline. Monsieur BURTON propose de réfléchir à une nouvelle organisation de ces activités.

Séance levée à 16h00

Le secrétaire de séance,

Charles LOUISON

